

La Sarraz, le 11 décembre 2019

## DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 10 décembre 2019, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

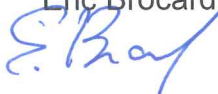
- Accepté le budget 2020

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 17 décembre 2019.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président  
Eric Brocard



La Secrétaire  
Eliane Fonjallaz

